

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret\\_Registre de copies de lettres envoyées\\_FAM 2005-00-122](#)[Item Marie Moret à Offroy, Guiard et Cie, 19 mai 1900](#)

## Marie Moret à Offroy, Guiard et Cie, 19 mai 1900

**Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familièrre de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamilièrre de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)  
Date de rédaction[19 mai 1900](#)  
Lieu de rédaction14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)  
Destinataire[Offroy et Cie](#)  
Lieu de destination60, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris

### Description

RésuméMarie Moret annonce à la banque l'envoi d'un chèque de 32 F à Armand Colin et Cie à Paris. Elle accuse réception des 2 000 F demandés et prévient la banque de son retour au Familièrre d'ici une huitaine de jours [le 26 mai 1900].

### Mots-clés

[Finances personnelles](#)  
Personnes citées[Armand Colin \(Éditions\)](#)  
Lieux cités[Guise \(Aisne\) - Familièrre](#)

### Informations sur le document source

CoteFamilièrre de Guise, inv. n° 2005-00-122  
Collation1 p. (428r)  
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Familistère de Guise

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

Vannes le 19 Mai 1900

Messieurs Offroy, Guindard et cie,

J'ai l'honneur de vous  
confirmer ma lettre du 17 et  
de vous informer que  
j'envoie aujourd'hui à  
M. M. Germain Colin et  
cie Paris, le chèque n°  
27640, chargé de 32 francs  
sur mon crédit chez vous.  
Veuillez y faire bon  
accueil.

Le courrier m'apporte  
votre lettre d'hier et votre  
vif regain mandé conte-  
nant les deux mille  
francs.

Je vous prie de m'excuser  
si je n'ai pu vous en  
faire plus tôt.

Je vous prie de m'excuser  
si je n'ai pu vous en  
faire plus tôt.

Je vous prie de cette lettre  
pour vous informer que  
dans huit jours, je compte  
être de retour à mon  
Municipal domicile, au  
familistère Guise, où  
la correspondance devra  
m'être adressée.

Après je vous prie,  
Messieurs, l'assurance de  
toute ma considération

M. M. Germain Colin  
Vannes le 19 mai 1900